

NOUVELLES DU PRÉAU ... PAR M. L'ABBÉ CHRISTOPHE CALLIER



Les biographies historiques foisonnent ; mais comment choisir ? Pour le savoir, considérons tout simplement le travail de l'historien.

MENER L'ENQUÊTE



Saint-Luc (évangéliste du XII^{ème} siècle)

Léon XIII nous indique les premières lois fondamentales à respecter par l'historien : « la première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir ; la seconde de ne pas craindre de dire vrai ». Les ouvrages qui falsifient les faits sont naturellement à proscrire et ils sont nombreux. Ainsi, ce n'est pas sans effroi que l'on peut lire dans une biographie pour enfants de saint Tarcisius (*saint Tarcisius, martyr de l'Eucharistie*, Odile Haumonté) que la primauté du Pape n'a commencé à être reconnue qu'au III^e siècle, ce qui est contraire aux certitudes historiques les plus avérées et même à un dogme de foi. La vigilance s'impose donc pour les parents, même à l'égard des ouvrages qui pourraient paraître sans danger.

Bien évidemment, l'historien commence par rassembler les événements qui ont eu quelque importance pour l'homme. Les sources exploitables sont multiples (écrits, œuvres d'art...). L'idéal est de pouvoir les recouper. L'exemple de saint Luc est révélateur ; il commence ainsi son évangile : « il m'a paru bon, à moi aussi qui, dès l'origine, me suis livré à une enquête minutieuse sur toutes ces choses, de vous en faire une relation » (I 3).

En histoire, les faits sont rapportés à travers des témoignages ; elle met donc en œuvre la foi humaine (naturelle). « L'histoire est une connaissance de foi » (Marrou), c'est-à-

dire qui s'appuie sur des témoignages.

L'esprit contemporain prétend que l'on ne peut pas vraiment connaître les faits. Le P. Richard (O.P.) s'oppose à cet agnosticisme qui porte sur l'histoire : « Nous ne voulons pas dire qu'un grand nombre de faits historiques ne puissent pas être scientifiquement constatés. » D'ailleurs, c'est justement cette étape qui, par ses procédés techniques, « échappe plus que toute autre aux lacunes ».

L'historien doit s'assurer qu'il peut s'appuyer sur les témoignages à sa disposition. Seule l'impossibilité absolue du fait rapporté rend caduque le témoignage. Ce qui semble seulement invraisemblable exige une plus grande sévérité dans l'examen du témoignage, mais il serait abusif de l'écarter a priori, car l'invraisemblable est quelquefois vrai. Nous savons par exemple que Dieu intervient dans le cours de l'histoire en dehors des lois ordinaires par le miracle.

Il convient d'examiner chez le témoin la connaissance qu'il a des événements : est-il attentif ? Manifeste-t-il de l'esprit d'observation ? Est-ce qu'il y a eu des circonstances susceptibles de l'aider à mieux percevoir l'événement (intérêt pour la chose, position hiérarchique...)?

Trois critères doivent entrer dans la perspective de l'historien :

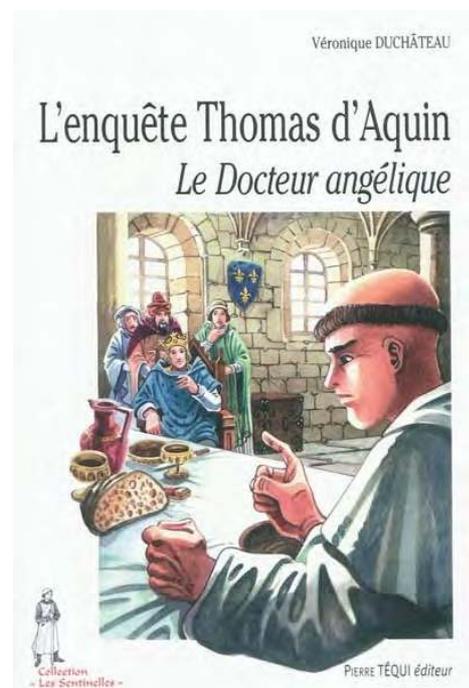
- **L'authenticité** : est-ce bien le témoin désigné qui est l'auteur du témoignage ?-
- **La véracité** : est-ce que le témoin est digne de foi ? Pour cela, il faut s'assurer de son honnêteté, de son état psychologique, de l'influence éventuelle de passions, des circonstances qui rendent le mensonge impossible, envisageable ou probable.
- **L'intégrité** : est-ce que le témoignage a été transmis sans altération ? Y-a-il eu possibilité de falsification lors de la recopie de son témoignage ?

Noter que ce sont les paramètres à prendre en compte lorsque nous devons justifier la Sainte Écriture devant l'incrédule.

Les modernistes ont prétendu que les témoins peuvent être influencés par leur pensée et leurs passions. Ils ont même été amenés à distinguer une double histoire : l'une intérieure, l'autre réelle. Ainsi, pour eux, il y a « deux Christs, dont l'un est réel et dont l'autre, celui de la foi, n'a jamais vécu ailleurs que dans les pieuses méditations du croyant ». Certains témoins ont pu être influencés de la façon qu'ils indiquent, mais, ce n'est pas parce que certains témoins ne sont pas fiables qu'il en est de même pour tous ! Il est donc légitime de prendre la précaution de privilégier les témoignages des personnes dont la vertu est avérée et de ne donner qu'un crédit que très secondaire aux autres. Parfois, par complexe, l'historien catholique hésite à privilégier les témoignages des catholiques vertueux au détriment des témoins reconnus par le monde, alors qu'une telle préférence est juste et prudente.

Parfois, il y a des lacunes dans les témoignages, ce qui rend la reconstitution des faits ardue. L'historien ne doit pas alors donner libre cours à sa fantaisie pour « combler les trous ».

À côté des ouvrages strictement historiques, le genre du roman historique a sa place, en particulier auprès des enfants. Une fiction peut se dérouler dans un cadre historique et en



Une reconstitution historique très réussie

livrer l'esprit. Les faits inventés doivent être conformes aux lignes directrices de l'époque. Elle peut constituer une initiation à l'histoire pour les plus jeunes. Deux collections sont à remarquer dans cette catégorie : la série

de Véronique Duchâteau (*Le mystère Philibert, La mission de Frère Liphard* et *L'enquête Thomas d'Aquin*) et celle d'Hélène Coudrier (la série *Jean de Fontfraîche*, surtout les 3^e et 4^e volumes).

Dans notre prochain article, nous examinerons les étapes ultérieures du travail de l'historien selon lesquelles sa compétence doit être premièrement jugée ■
